

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/97 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/47</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept décembre deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/11/2015

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR et Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoît SINGLIT.

Représentés : Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CHENE VERT

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°DC2015/45 du Conseil communautaire en date du 31/03/2015 relative au dispositif de soutien aux associations ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, vie associative, culture ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer une subvention à l'association LE CHENE VERT dans les conditions suivantes ;

Objet : Organisation d'une sortie en mai 2016 « Escapade champenoise »

Budget présenté en dépenses : 5 039.20 € (dont 2114.20 € de valorisation du bénévolat)

Montant de la subvention forfaitaire : 450.00 euros

Subvention versée en 2016 sur présentation d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB. L'association est par ailleurs tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cette action avant le 30/11/2016.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

